

**Le petit guide des
parents de
l'école
François-de-Laval**

**2019-2020
CSDM**



Bienvenue à l'école François-de-Laval

Chers parents,

C'est avec grand plaisir que nous abordons avec vous une nouvelle année scolaire.

Dans les prochains mois, votre enfant consolidera ce qu'il sait déjà et apprendra de nouvelles choses. Il rencontrera aussi de nouvelles personnes.

Nous comptons sur votre collaboration pour l'année scolaire se passe bien. N'oubliez pas que l'enseignant(e) de votre enfant est toujours votre meilleur(e) allié(e). N'hésitez pas à communiquer avec lui (elle)

Nous vous rappelons ici quelques-unes des stratégies gagnantes qui contribueront à la réussite de votre enfant.

- Connaître et appliquer le code de vie
- Faire toujours de son mieux
- Faire ses devoirs et son étude tous les jours
- Se respecter et faire de bons choix pour lui
- Respecter les autres
- Ne pas hésiter à demander l'aide d'un adulte au besoin

Bonne rentrée scolaire !
Bonne année 2019-2020 !

Le personnel et la direction



Qui était François de Laval ?

Né le 30 avril 1623 à Montigny-sur-Avre en France, c'est en 1659 à l'âge de 36 ans, que François de Laval débarque en Nouvelle-France.

Il est le premier évêque du diocèse de Québec qui s'étend alors de l'Acadie à la Louisiane.

Pasteur dévoué, il parcourt souvent de longues distances à pied, en canot et en raquettes pour visiter les gens de son diocèse.

Éducateur convaincu, il crée la communauté des prêtres du Séminaire de Québec, le Petit Séminaire et le Grand Séminaire ainsi que l'école de la Grande Ferme pour les travailleurs artisans.

Administrateur et seigneur ingénieux, il développe le territoire assurant ainsi une stabilité financière à son diocèse.

Il meurt à Québec le 6 mai 1708 à l'âge de 85 ans.

Depuis avril 2014, on peut se référer à lui comme étant Saint-François-de-Laval.

Biographie inspirée de :
www.francoisdelaval.com/index.html



NOUVEL horaire de l'école François-de-Laval Année scolaire 2019-2020

Primaire		Préscolaire	
8 h 00	Entrée des élèves	8 h00	Acueil au service de garde des élèves transportés
	Classe		
	Récréation	8h55	Entrée des élèves(marcheurs)
	Classe		
11 h 35		8 h58	Classes
à	Diner	11 h 28	
12 h 52		à	Diner
12 h 57	Entrée des élèves	12 h 50	Entrée des élèves (marcheurs)
	Classe		
	Récréation	12 h 53	Classe
	Classe		
15 :08	Fin des classes	15h05	Sortie des élèv

Services complémentaires et de soutien disponibles à l'école

Offerts par l'école :

orthopédagogie, soutien linguistique, psychoéducation, orthophonie, éducation spécialisée, service de garde, service de diner

Offerts par le CIUSS

Prévention en santé et hygiène dentaire, travail social (sur référence)

Offerts par la communauté :

intervention communautaire scolaire (ICS), loisirs l'Acadie(sports et culture)

Vous pouvez joindre le personnel de l'école en téléphonant au secrétariat de l'école aux numéros suivants :

François-de-Laval : (514) 596-5540 # 0
François-de-Laval annexe: (514) 596-5067 # 0

QUELQUES DATES IMPORTANTES

PAIEMENT DES CAHIERS D'ACTIVITÉS : Lors des journées pré-identifiées avant la rentrée des élèves. Par la suite, aux heures de bureau, au secrétariat du pavillon principal, 12050 av Bois-de-Boulogne

PHOTOGRAPHIES SCOLAIRES : à l'automne, dates à venir.

RENCONTRE PARENTS/ENSEIGNANTS

1^{re} rencontre Rencontres d'information (en groupe)

→ Mardi 27 août 2019 : pour les parents de **maternelle et 1^{ère} année**

→ jeudi 12 septembre 2019 : pour les parents de **2^e, 3^e 4^e 5^e 6^e année et accueil primaire.**

2^e rencontre rencontres individuelles (pour tous) → Jeudi 14 novembre 2019

3^e rencontre rencontres individuelles (pour certains parents) → jeudi 27 février 2020

ÉCHÉANCIER DES PÉRIODES, communications écrites aux parents

Vous recevrez la **première communication** dans la **semaine du 30 septembre**

Vous recevrez le **bulletin de la 1^{re} étape** lors des rencontres du 14 novembre

Vous recevrez le **bulletin de la 2^e étape** dans la semaine du 9 mars

Vous recevrez le **bulletin de 3^e étape**

- **Pour votre enfant de maternelle, 1^{er} 3^e et 5^e année et accueil:**
 - le dernier jour de classe
- **Pour votre enfant de 4^e et 6^e année:**
 - en venant le chercher au secrétariat de l'école le 29 ou le 30 juin
 - par la poste dans la 1^{re} semaine de juillet 2020

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 2019-2020

Mercredi 22 août	Jeudi 23 août	Vendredi 24 août
Vendredi 13 septembre	Mardi 2 octobre	Lundi 21 octobre
Vendredi 1 novembre	Vendredi 15 novembre	Vendredi 20 novembre
Lundi 6 janvier	Mercredi 22 janvier	Mercredi 19 février
Jeudi 2 avril	Vendredi 24 avril	Mercredi 6 mai
Mardi 19 mai	Mardi 16 juin	Mardi 23 juin
jeudi 25 juin	Vendredi 26 juin	

Communication école-famille

L'agenda est l'outil de communication entre l'école et les parents. **Nous vous demandons de bien vouloir le regarder tous les jours et de le signer au besoin. Lorsqu'un membre du personnel doit communiquer avec un parent, il le fait prioritairement par le biais de l'agenda.**

Plusieurs lettres sont transmises aux parents au cours de l'année. Elles pourront être déposées dans la pochette de communication située à la fin de l'agenda ou vous parvenir par courriel.

L'enseignant de votre enfant est toujours votre premier interlocuteur. C'est à lui que vous adressez vos questions ou préoccupations. Il sera en mesure d'y répondre ou de vous diriger à la meilleure personne pour vous aider s'il ne peut le faire lui-même.

Si vous souhaitez communiquer avec l'enseignant(e) veuillez mettre une note dans l'agenda ou laisser un message au secrétariat. La personne concernée vous contactera. Vous pourrez alors fixer un rendez-vous si vous le souhaitez.

Si vous devez venir à l'école, nous vous demandons de toujours passer par l'entrée principale et de vous adresser à la secrétaire. Cette procédure est importante pour nous permettre de contrôler la circulation dans l'école et ainsi **assurer la sécurité de vos enfants.**

Informations aux parents

Absence de votre enfant

Une absence est motivée lorsque l'enfant doit se rendre chez le médecin ou le dentiste, lorsqu'il est malade ou lorsqu'il vit une situation d'urgence. Lors d'absences trop fréquentes, un billet médical pourrait être exigé. **Toute absence non motivée pourrait entraîner des conséquences et votre enfant pourrait avoir des travaux à reprendre.**

Le contrôle des absences se fait **tous les jours**. Vous devez informer l'école de l'absence de leur enfant avant l'heure du début des classes. C'est **votre** responsabilité.

Donc : si votre enfant s'absente, n'attendez pas notre appel :

POUR FDL : composez le (514) 596-5540 # 0

POUR FDLA : composez le (514) 596-5067 # 0

Laissez un message sur le répondeur en indiquant le nom complet de votre enfant, son numéro de groupe ainsi que le motif et la durée de l'absence.

Sachez que si vous n'avez pas appelé, nous vous appellerons. Si nous laissons un message sur votre répondeur, veuillez nous rappeler pour confirmer ou mettre une note à l'agenda le lendemain.

Il est important que votre enfant s'absente le moins possible. Consultez le calendrier scolaire et prenez, si possible, les rendez-vous lors des journées pédagogiques.

Arrivée à l'école le matin et le midi, départ le soir.

Pour des motifs de sécurité, nous vous informons que la surveillance dans la cour de l'école débute à **7 h 50** le matin et à **12 h 52** l'après-midi. Nous vous demandons **de ne pas envoyer votre enfant dans la cour avant ces heures** car il n'y a pas de surveillance. Après la classe, les élèves sont invités à quitter promptement la cour d'école puisque qu'aucune surveillance n'est exercée après 15 h 15.

Changement d'adresse ou de numéro de téléphone

Si vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone, avisez l'école immédiatement en communiquant avec le secrétariat de FDL (514) 596-5540 # 0 ou celui de FDLA (514) 596-5067 #0 **En cas d'urgence, nous devons pouvoir vous rejoindre rapidement.**

Conseils de sécurité divers

Afin de nous permettre d'assurer la sécurité de vos enfants à l'intérieur et autour de l'école :

- Tous les visiteurs doivent se présenter au secrétariat de l'école.
- Les parents qui viennent chercher leur enfant à la fin des classes, doivent lui donner rendez-vous à la **sortie** de la cour d'école.
- Si vous stationnez votre voiture, respecter les aires de stationnement des autobus scolaires.
- Afin d'assurer des déplacements sécuritaires pour votre enfant marcheur : faire quelques fois le trajet aller-retour avec lui, vous entendre avec lui sur un seul itinéraire qu'il empruntera tous les jours; l'aider à identifier des lieux où il peut se réfugier en cas de problème et reconnaître les personnes en autorité qui pourraient l'aider (policiers, pompiers, brigadiers, etc); maintenir à jour les informations personnelles consignées dans l'agenda; s'assurer que l'enfant connaît par cœur les numéros de téléphone pour joindre ses parents.

Conséquences

Un non-respect des règles en vigueur à l'école entraîne des conséquences.

Réflexion écrite, lettre d'excuse ou services rendus en réparation, travaux supplémentaires, travaux communautaires, remboursement pour un bris ou une perte de matériel, retenue et même une suspension (à l'école ou à la maison) sont autant de moyens pouvant être appliqués afin d'aider les élèves à adopter de meilleurs comportements à l'avenir. **Nous comptons sur le soutien des parents lorsque l'application de ces mesures s'avère nécessaire.**

Cour de récréation

Dans le but de développer l'autonomie des jeunes, de faciliter le travail des surveillants et d'assurer la sécurité des enfants, **les élèves doivent entrer et sortir seuls de la cour d'école.** Ainsi, les parents accompagnateurs devront rester à l'écart de la cour de récréation. (Évidemment, il y a exception à cette politique lors des occasions spéciales : fêtes, rentrée, etc.)

En tout temps,

les parents devront ÉVITER D'INTERVENIR AUPRÈS D'AUTRES ENFANTS que les leurs.

Notez que l'usage de la cour de récréation est réservé jusqu'à 18h au service de garde et aux enfants qui y sont inscrits. Cette politique est en vigueur du lundi au vendredi.

Départ hâtif d'un enfant

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des classes, vous devez nous l'écrire dans l'agenda. Votre enfant sera ensuite responsable de montrer ce message à son enseignant afin que celui-ci sache qu'il doit quitter et le fasse descendre au moment opportun. Votre enfant devra alors se présenter au secrétariat où vous viendrez le chercher.

Devoirs et leçons

En tant que parents et adultes responsables, vous devez vous assurer que vos enfants fassent leurs devoirs et étudient leurs leçons. Vous devez aussi les encourager à persévérer malgré les difficultés. Au besoin, des services d'aide sont disponibles. Parlez-en à l'enseignant de votre enfant.

Enfant malade

Si votre enfant est malade, **il vaut mieux le garder à la maison**. À moins d'avoir un billet médical, tous les enfants sortent tous les jours aux récréations ou sur l'heure du dîner.

Enseignement par les spécialistes

Pour l'éducation physique, le chandail à manches courtes, le short et les souliers de course sont obligatoires. Les bijoux (montre, chaîne, boucles d'oreilles, etc.) et accessoires pourraient occasionner des blessures. Ils sont donc interdits.

En arts plastiques, pour protéger les vêtements, le port du tablier ou d'une vieille chemise à manche longue est obligatoire.

Objets perdus et retrouvés

À FDL : les objets retrouvés sont regroupés au service de garde. Merci de vous adresser à la personne à l'accueil pour faire vos recherches.

À FDLA, les objets retrouvés sont regroupés près du secrétariat. Merci de vous adresser à la secrétaire.

Objets personnels

Votre enfant doit arriver à l'école et en repartir avec tout le matériel requis ce jour-là : AGENDA, cahiers, livres, chaussures, sac à lunch et collation selon le cas. **L'autonomie s'apprend dans les petits gestes. Si votre enfant oublie quelque chose en classe ou à la maison, il devra en assumer la responsabilité et les conséquences. C'est ainsi qu'il apprendra à devenir responsable. Pour les mêmes raisons, votre enfant ne sera pas autorisé à aller chercher un objet oublié en classe à la fin de la journée.**

Par ailleurs, il est important de **bien identifier tous les objets et vêtements appartenant à votre enfant**.

L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

- Tous les jouets de la maison : ballons, balles, jeux et jouets, cartes etc. sont interdits à l'école. Nous fournissons aux élèves tout le matériel requis pour les temps de jeux prévus à l'horaire. (Pour des occasions très spéciales, il y aura note à l'agenda)
- **EN TOUT TEMPS** : les « iPod » et autres « appareils technologiques personnels » sont interdits à l'école pour les élèves.

- Il est interdit aux élèves d'avoir en leur possession un téléphone cellulaire. Si un enfant ignore cette directive, l'appareil lui sera retiré et les parents seront convoqués afin de récupérer l'appareil.

Respect du matériel scolaire

Votre enfant est responsable du matériel qui lui est prêté. En cas de perte ou de bris par négligence, **des frais seront exigés pour remplacer le matériel**. Cette politique s'applique, notamment, aux livres de bibliothèque (école ou ville de Montréal) et aux manuels scolaires qui sont prêtés aux élèves. De même, vous devrez défrayer le coût de remplacement des cahiers d'activités et agenda, si votre enfant perd les siens.

Relocalisation en cas d'évacuation

En cas de sinistre majeur forçant l'évacuation d'un immeuble, les élèves seraient dirigées vers les lieux suivants : FDL vers FDLA et FDLA vers FDL.

Si ces lieux ne sont pas disponibles : **Église Saint-Joseph-de-Bordeaux** : 1650, rue Viel et **L'École Évangéline** : 11 845, boulevard de l'Acadie pourraient nous accueillir.

Retard de l'enfant

Des apprentissages importants se font chaque jour, dans toutes les classes. Lorsqu'un élève est en retard : il dérange la secrétaire, ses copains de classe et son enseignant en plus du stress qu'il peut lui-même ressentir. *En fait, chaque retard d'un élève dérange au moins 20 personnes. La ponctualité est primordiale. Tout élève en retard, même de quelques minutes à peine, devra présenter son agenda au secrétariat et son retard y sera consigné.*

Tenue vestimentaire

Les enfants doivent être vêtus de façon convenable pour venir à l'école. **Il s'agit d'un lieu d'éducation**. Nous recommandons les vêtements confortables et polyvalents.

- On évitera le maquillage.
- Les souliers à talons hauts et les sandales sont inappropriés pour jouer dans la cour d'école.
- L'hiver, le port des bottes et des pantalons de neige est obligatoire sur la cour de l'école, aux récréations, au dîner et au service de garde.
- À l'intérieur, on ne porte ni chapeau ni casquette.
- Il est interdit de porter des vêtements qui véhiculent des messages à caractère violent ou vulgaire. Aucune référence à un groupe (gang) ne sera tolérée.
- Enfin, l'identification de tous les vêtements permet plus aisément de remettre à son propriétaire un vêtement retrouvé.

Traitement des différends et des plaintes

Pour trouver une solution, toute situation problématique doit être signalée aux personnes aptes à y apporter une solution. À cet effet, la CSDM a établi une démarche en 4 étapes pour le règlement des différends. **La première étape est de communiquer directement à la personne concernée** (enseignant, personnel du service de garde, professionnel ou autre). Une note à l'agenda, un courriel ou un appel téléphonique permettent d'éclaircir la situation et de solliciter une rencontre si nécessaire. Souvent, cette étape suffit à résoudre le différend. Pour connaître les autres étapes : <http://csdm.ca/parents-eleves/plaintes/>

Violence et intimidation

Nous prenons ces situations très au sérieux et intervenons chaque fois qu'une situation est observée ou rapportée. **Pour que la violence cesse, toute victime ou témoin de violence doit signaler sans délai.** Votre enfant peut, en tout temps, s'adresser à son enseignant ou à un membre du personnel en qui il a confiance.

Un parent qui souhaite signaler une situation de violence ou d'intimidation doit dans un premier temps communiquer avec l'enseignant de son enfant via l'agenda ou un message téléphonique.

Si les actions posées suite à cet échange n'apportent pas de résolution satisfaisante, vous êtes invités à vous présenter au secrétariat de l'école afin de compléter un signalement. Vous serez contactés rapidement afin de trouver des solutions assurant l'intégrité de votre enfant.

Si des événements sérieux se produisent à l'extérieur des heures d'école après avoir informé l'enseignant ou la direction de l'école, n'hésitez pas à communiquer avec le service de police.

Voyages

L'année scolaire débute à la fin août et se termine à la fin juin. Le calendrier scolaire compte 180 jours de classe et ils sont tous importants. Nous vous demandons donc de vous assurer que votre enfant soit à l'école pour toute l'année scolaire.

Les voyages familiaux doivent être planifiés pendant les périodes de vacances scolaires. Toute absence prolongée entraîne des conséquences sur la réussite de votre enfant.

S'il vous est impossible de faire autrement et que vous devez voyager durant les périodes de classe, veuillez passer au secrétariat de l'école pour remplir un formulaire nous informant de la durée de l'absence de votre enfant. Les enseignants ne fourniront aucun travail scolaire à accomplir durant l'absence. Au retour d'un élève, vous serez responsable de « récupérer » avec votre enfant les apprentissages manqués.

ATTENTION :

Si votre enfant est absent (raison autre que maladie) à la rentrée scolaire, vous devrez nous fournir préalablement une preuve (ex.: copie billet d'avion) de son retour à l'école dans les dix (10) jours ouvrables suivant la rentrée scolaire, sans quoi son inscription à l'école sera annulée. En cas d'annulation, le parent devra (au retour de l'enfant) présenter les documents requis pour effectuer une nouvelle demande d'inscription. Même si l'enfant était auparavant scolarisé à notre école, il est possible que nous ne puissions l'accueillir à son retour. L'enfant serait alors dirigé vers une autre école.

Durant l'année scolaire, toute absence (raison autre que maladie) de plus de 20 jours de classe entraînera la fermeture du dossier scolaire de votre enfant. À son retour, vous devrez le réinscrire dans votre école de quartier. Si une place est toujours disponible, il sera réintégré dans notre école (pas nécessairement dans la même classe, car sa place en classe pourrait avoir été comblée par l'arrivée d'un autre élève). Advenant le cas où il n'y aurait plus de place disponible à notre école, votre enfant sera scolarisé dans une autre école à proximité.

EN HARMONIE AU SERVICE DE GARDE ET AU SERVICE DU DINER

Mon repas

1. J'apporte un repas sain et équilibré, dans le respect du guide alimentaire.
Ainsi, j'évite d'apporter des boissons gazeuses et autres friandises parce que mon corps a besoin d'aliments sains pour bien fonctionner.
2. J'évite complètement la nourriture contenant des arachides à cause des nombreuses personnes allergiques
3. J'ai une boîte à lunch identifiée à mon nom.
4. J'utilise des contenants réutilisables en plastique (pas de verre) .
5. J'apporte toujours mes ustensiles
6. Pour avoir un repas chaud, j'utilise un thermos puisqu'aucun four à micro-onde n'est disponible.

Mon comportement

7. Je mange proprement et calmement avec mes amis.
8. Je respecte les consignes des adultes à l'heure du dîner.
9. Je nettoie ma place et dépose mes déchets dans la poubelle à la fin du repas.
10. Je demande la permission pour quitter le local.
11. Je reste dans la cour de l'école.
12. *L'école, le service de garde et le service du dîner appliquent les mêmes règles de vie.*

Après les heures de classe, il est strictement défendu aux parents et aux enfants de remonter dans les locaux de classe, sauf à la demande du titulaire.

Tarifs au service de garde :

Enfant régulier (3 jours/semaine et plus) : 8.35 \$
Enfant sporadique (2 jours et moins/semaine) : Bloc du matin 4.00\$
Bloc du midi 4.35\$
Bloc du soir 12.00\$

Tarif au service du dîner : 3.00\$

CES TARIFS SONT SUJETS À CHANGEMENT

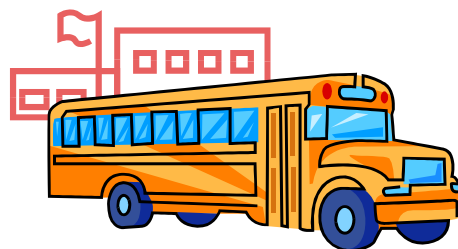
POUR TOUTE QUESTION ADMINISTRATIVE (CONTRAT, FACTURATION, PAIEMENT)

Nancy Bernier (technicienne) au 514 596-5540 poste 6452 ou 6251

POUR TOUTE AUTRE INFORMATION (JOURNÉE PÉDAGOGIQUE, MESSAGE AUX ÉDUCATRICES)

France Nellis (éducatrice classe principale) au 514 596-57

EN HARMONIE DANS L'AUTOBUS



Les règles du transport sont établies par la Commission scolaire de Montréal.

- Les enfants du **préscolaire et du premier cycle** qui demeurent sur le territoire de l'école, à plus de 1 km, peuvent bénéficier du transport scolaire.
- En fonction des places disponibles, les enfants du **deuxième cycle** qui demeurent sur le territoire de l'école, à plus de 1,6 km de l'école, peuvent bénéficier du transport scolaire.
- Les enfants du **troisième cycle** qui demeurent sur le territoire de l'école à **plus de 1,6 km** de l'école ont droit, sur présentation d'une preuve d'achat d'un titre mensuel, à un **remboursement pour le transport de la STM (autobus de ville)**.

POUR MA SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES...

1. Je suis calme dans l'autobus et en l'attendant.
2. Je respecte les consignes du conducteur.
3. Je reste assis à l'endroit désigné.
4. Je ne bouscule pas les autres.
5. Je suis poli et respectueux envers tous.
6. Je prends l'autobus qui m'est désigné.
7. Je laisse mes choses dans mon sac.
8. Je ne mange pas dans l'autobus.

important

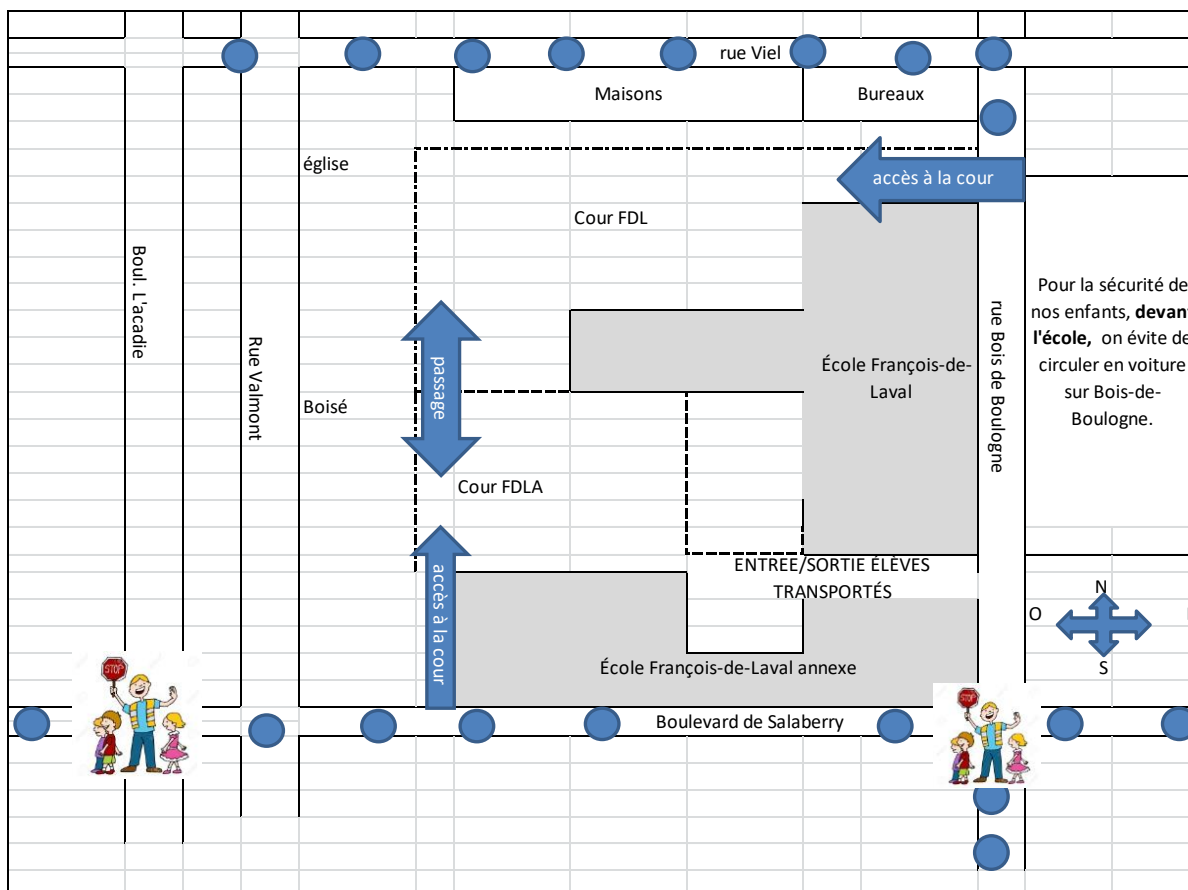
important

important

important

**Si je suis indiscipliné ou pose des gestes imprudents ou violents,
je serai suspendu du service d'autobus scolaire.**

Pour venir à pied ou en vélo à l'école, mon enfant utilise les rues-corridors...










Si je viens en voiture reconduire mon enfant

1. Sur la rue Bois de Boulogne, je circule du NORD vers le SUD. (même sens que les autobus scolaires.)
2. Je respecte les signaux des autobus scolaires,
3. Je fais preuve de patience et j'attends mon tour
4. Je m'assure de faire descendre les enfants du côté trottoir **sans descendre moi-même de voiture.**

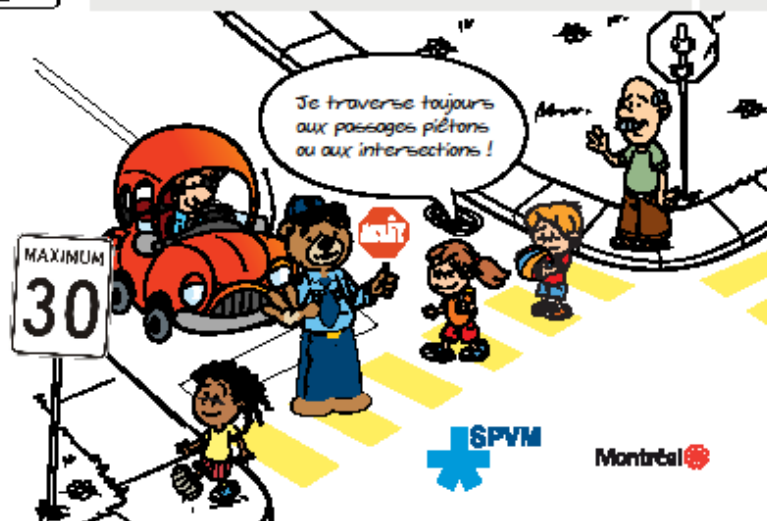
LA SÉCURITÉ de vos enfants... débuté avec VOUS!



RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE IMPORTANTS À RESPECTER

	OBLIGATION d'installer dans un ensemble de retenue ou un siège d'appoint tout enfant dont la taille est inférieure à 145 cm ou qui est âgé de moins de neuf ans.	80 \$ + 3 POINTS
	INTERDICTION de dépasser un autobus lorsque ses feux de signalisation sont allumés	313 \$ + 9 POINTS
	VIRAGE EN U interdit	170 \$
	INTERDICTION de stationner son véhicule	78 \$
	INTERDICTION d'immobiliser son véhicule (même pour laisser descendre votre enfant)	88 \$
	INTERDICTION d'immobiliser son véhicule le long d'un véhicule stationné	108 \$
	OBLIGATION de céder le passage à un piéton s'étant engagé sur la traverse	170 \$ + 2 POINTS

A noter que pour toute amende des frais seront ajoutés.



Numéros utiles

Allo-Prof (www.alloprof.qc.ca 17h à 20h)	(514)	527-3726
Tel-Jeune	1-800	263-2266
Jeunesse J'écoute.....	1-800	668-6868
Aréna Wilson	(514)	334-1415
Bibliothèque Salaberry.....	(514)	872-1521
C.A.C.I. (francisation pour les adultes)	(514)	856-3511
Cartier Émilie	(514)	658-3126
CIUSS Bordeaux-Cartierville.....	(514)	331-2572
Éco quartier	(514)	856-9053
Gai écoute.....	(514)	866-0103
La Corbeille, Bordeaux-Cartierville (Festigoût)	(514)	332-8188
Loisirs de L'Acadie	(514)	856-2224
Maison des jeunes	(514)	333-5103
Maison des parents Bordeaux-Cartierville	(514)	745-1144
Police du quartier 10	(514)	280-0410
SOS Violence Conjugale (24h par jour).....	(514)	873-9010
Suicide-Action.....	(514)	723-4000
Ligne info parent.....	(514)	596-CSDM(2736)
Commissaire : Mme Chantal Jorg (jorg.c@csgm.qc.ca).....	(514)	596-7790

